

## REGIE D'AVANCES DU CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRE

### Nomination de mandataires suppléants

#### ARRETE N° 22-443

**NOUS**, Frédéric PETITTA, Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois ;  
**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;  
**VU** le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;  
**VU** les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;  
**VU** l'arrêté du 28 mai 1993 relatif au montant du cautionnement imposé aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics ;  
**VU** la délibération n° 14190 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**VU** la délibération n° 14556 du 25 mai 2022 relative à la mise à jour du régime indemnitaire des agents territoriaux ( RIFSEEP )  
**VU** la décision n° 2012 – 203 en date du 12 novembre 2012, portant refonte de la régie,  
**VU** la décision 2017- 147 en date du 2 mai 2017, portant refonte de la régie,  
**VU** la décision 2022- 193 en date du 6 juillet 2022, portant modification de l'acte de Régie  
**VU** l'arrêté 17-421 en date du 06 juillet 2017 portant fixation du cautionnement et de l'indemnité de responsabilité ;  
**VU** l'arrêté 18-397 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2018 portant nomination de régisseurs,  
**VU** l'arrêté n°19-497 en date du 24 septembre 2019 portant fixation du montant du cautionnement,  
**VU** l'arrêté n°21-309 en date du 14 mai 2021 portant nomination d'un régisseur titulaire,  
**CONSIDERANT** l'avis conforme des régisseurs,  
**CONSIDERANT** l'avis conforme du Trésorier Principal en date du 7 juillet 2022.

#### ARRETONS

**Article 1 :** En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Mélanie BLECOURT sera remplacée par Mesdames Karine MANEZ, Mélissa LEROUX, Nadège CHOLLET, Maryse HEMARD, Mélanie QUINTIN, Nathalie BROSSARD, Annie DA COSTA, Valérie MAIRE, Laura SCHULER, Chloé ZIPFEL, Priscille GERMANY, Martine GUARRAS, Annabella MARTINS, Maryon LECORRE, Christelle BAKIKO, Karine JEAN BAPTISTE, Manuela MOREAU et Messieurs Ali



Martine GUARRAS, Annabella MARTINS, Maryon LECORRE, Christelle BAKIKO, Karine JEAN BAPTISTE, Manuela MOREAU et Messieurs Ali HACIANE, Maxime DUPUY, Francis RAVRY, Mohamed ZOBIRI-AMRANI, Lois ROUX, Ludovic GOBERT mandataires suppléants.

**Article 2 :** Mesdames Mélanie BLECOURT, Karine MANEZ, Mélissa LEROUX, Nadège CHOLLET, Maryse HEMARD, Mélanie QUINTIN, Nathalie BROSSARD, Annie DA COSTA, Valérie MAIRE, Laura SCHULER, Chloé ZIPFEL, Priscille GERMANY, Martine GUARRAS, Annabella MARTINS, Maryon LECORRE, Christelle BAKIKO, Karine JEAN BAPTISTE, Manuela MOREAU et Messieurs Ali HACIANE, Maxime DUPUY, Francis RAVRY, Mohamed ZOBIRI-AMRANI, Lois ROUX, Ludovic GOBERT, sont conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçu, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectués.

**Article 3 :** Mesdames Mélanie BLECOURT, Karine MANEZ, Mélissa LEROUX, Nadège CHOLLET, Maryse HEMARD, Mélanie QUINTIN, Nathalie BROSSARD, Annie DA COSTA, Valérie MAIRE, Laura SCHULER, Chloé ZIPFEL, Priscille GERMANY, Martine GUARRAS, Annabella MARTINS, Maryon LECORRE, Christelle BAKIKO, Karine JEAN BAPTISTE, Manuela MOREAU et Messieurs Ali HACIANE, Maxime DUPUY, Francis RAVRY, Mohamed ZOBIRI-AMRANI, Lois ROUX, Ludovic GOBERT, ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

**Article 4 :** Mesdames Mélanie BLECOURT, Karine MANEZ, Mélissa LEROUX, Nadège CHOLLET, Maryse HEMARD, Mélanie QUINTIN, Nathalie BROSSARD, Annie DA COSTA, Valérie MAIRE, Laura SCHULER, Chloé ZIPFEL, Priscille GERMANY, Martine GUARRAS, Annabella MARTINS, Maryon LECORRE, Christelle BAKIKO, Karine JEAN BAPTISTE, Manuela MOREAU et Messieurs Ali HACIANE, Maxime DUPUY, Francis RAVRY, Mohamed ZOBIRI-AMRANI, Lois ROUX, Ludovic GOBERT, sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006.



Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Trésorier Principal,
- Madame Mélanie BLECOURT, régisseur titulaire,
- Mesdames Mélissa LEROUX, Karine MANEZ, Nadège CHOLLET, Maryse HEMARD, Mélanie QUINTIN, Nathalie BROSSARD, Annie DA COSTA, Valérie MAIRE, Laura SCHULER, Chloé ZIPFEL, Priscille GERMANY, Martine GUARRAS, Annabella MARTINS, Maryon LECORRE, Christelle BAKIKO, Karine JEAN BAPTISTE, Manuela MOREAU et Messieurs Ali HACIANE, Maxime DUPUY, Francis RAVRY, Mohamed ZOBIRI-AMRANI, Lois ROUX, Ludovic GOBERT mandataires suppléants.

Fait à SAINTE GENEVIEVE DES BOIS,  
Le 07 juillet 2022



Frédéric PETTITA  
Maire de Sainte Geneviève des Bois,  
Vice-Président de Cœur d'Essonne  
Agglomération.

Le Trésorier Principal,

Pierre FERRANDINI  
Pierre FERRANDINI



(manuscrit)  
« Vu pour acceptation »  
Mélanie BLECOURT  
Régisseur titulaire /

*« Vu pour acceptation »*

(manuscrit)  
« Vu pour acceptation »  
Mélissa LEROUX /  
Mandataire suppléant

*Vu pour acceptation*

(manuscrit)  
« Vu pour acceptation »  
Maryse HEMARD  
Mandataire suppléant

*Vu pour acceptation*

(manuscrit)  
« Vu pour acceptation »  
Mélanie QUINTIN /  
Mandataire suppléant

*« Vu pour acceptation »*

(manuscrit)  
« Vu pour acceptation »  
Nathalie BROSSARD /  
Mandataire suppléant

*« Vu pour acceptation »*

(manuscrit)  
« Vu pour acceptation »  
Annie DA COSTA /  
Mandataire suppléant

*Vu pour acceptation*

(manuscrit)  
« Vu pour acceptation »  
Valérie MARIE ~~MARIE~~ /  
Mandataire suppléant

*« Vu pour acceptation »*

(manuscrit)  
« Vu pour acceptation »  
Laura SCHULER /  
Mandataire suppléant

*« Vu pour acceptation »*



(manuscrit)

« Vu pour acceptation »

Chloé ZIPFEL

Mandataire suppléant

Vu pour acceptation

(manuscrit)

« Vu pour acceptation »

Priscille GERMANY

Mandataire suppléant

Vu pour acceptation

(manuscrit)

« Vu pour acceptation »

Martine GUARRAS

Mandataire suppléant

Vu pour acceptation

(manuscrit)

« Vu pour acceptation »

Annabella MARTINS

Mandataire suppléant

Vu pour acceptation

(manuscrit)

« Vu pour acceptation »

Karine MANEZ

Mandataire suppléant

Vu pour acceptation

(manuscrit)

« Vu pour acceptation »

Maryon LECORRE

Mandataire suppléant

Vu pour acceptation

(manuscrit)

« Vu pour acceptation »

Christelle BAKIKO

Mandataire suppléant

Vu pour acceptation

(manuscrit)

« Vu pour acceptation »

Karine JEAN BAPTISTE

Mandataire suppléant

Vu pour acceptation

(manuscrit)

« Vu pour acceptation »

Manuela MOREAU

Mandataire suppléant

« Vu pour acceptation »  


(manuscrit)

« Vu pour acceptation »

Ali HACIANE

Mandataire suppléant

« Vu Pour Acceptation »



(manuscrit)

« Vu pour acceptation »

Ludovic GOBERT

Mandataire suppléant

Vu pour acceptation



(manuscrit)

« Vu pour acceptation »

Maxime DUPUY

Mandataire suppléant

« Vu pour acceptation »



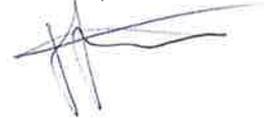
(manuscrit)

« Vu pour acceptation »

Francis RAVRY

Mandataire suppléant

Vu pour acceptation



(manuscrit)

« Vu pour acceptation »

Mohamed ZOBIRI-AMRANI

Mandataire suppléant

Vu pour acceptation



(manuscrit)

« Vu pour acceptation »

Lois ROUX

Mandataire suppléant

Vu pour acceptation



(manuscrit)

« Vu pour acceptation »

Nadège CHOLLET

Mandataire suppléant

« Vu pour acceptation »

